



Fiche de données de sécurité selon (CE) N° 1907/2006

Page 1 sur 10

Pattex Repair Extreme

No. FDS : 225573

V002.2

Révision: 04.11.2010

Date d'impression: 15.04.2011

1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

Identificateur de produit:

Pattex Repair Extreme

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:

Utilisation prévue:

Colles de réaction

Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité:

Henkel Technologies France S.A.S

Rue de Silly 161

92642 Boulogne-Billancourt cedex

France

Téléphone: +33 (1) 46 84 90 00

ua-productsafety.fr@fr.henkel.com

Numéro d'appel d'urgence:

N° d' appel d' urgence I.N.R.S.: 01 45 42 59 59 (24h)

Centre Anti-Poisons de Paris, France: Tel (emergency) : +33.1.40.05.48.48

2. Identification des dangers

Classification de la substance ou du mélange:

Classification (DPD):

Aucune classification nécessaire.

Éléments d'étiquetage (DPD):

Phrases S:

S2 Conserver hors de la portée des enfants.

Contient N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylènediamine. Peut déclencher une réaction allergique.

Autres dangers:

Les personnes allergiques aux amines ne doivent pas être mises en contact avec le produit.

3. Composition/informations sur les composants

Description chimique générale:

Colle de montage à 1 C

Substances de base pour préparations:

Triméthoxysilane

Déclaration des ingrédients conformément au règlement CLP (CE) n° 1272/2008

Substances dangereuses No. CAS	EINECS N° d'enregistrement REACH	Teneur	Classification
Méthanol 67-56-1	200-659-6	< 0,2 %	Toxicité aiguë 3; Oral H301 Liquides inflammables 2 H225 Toxicité spécifique au niveau de l'organe cible- exposition unique 1 H370 Toxicité aiguë 3; inhalation H331 Toxicité aiguë 3; Cutané H311

Seuls les ingrédients dangereux pour lesquels une classification CLP est déjà disponible, sont indiqués dans ce tableau. Voir texte complet des phrases H et autres abréviations dans paragraphe 16 "Autres informations". Les substances non classifiées peuvent avoir une valeur limite d'exposition sur le lieu de travail.

Déclaration des ingrédients conformément au règlement DPD (CE) n° 1999/45

Substances dangereuses No. CAS	EINECS N° d'enregistrement REACH	Teneur	Classification
gamma-aminopropyltriméthoxysilane 13822-56-5	237-511-5	< 5 %	Xi - Irritant; R36/38
Triméthoxyvinylsilane 2768-02-7	220-449-8	< 10 %	Xn - Nocif; R10, R20
N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylènediamine 1760-24-3	217-164-6	< 1 %	Xi - Irritant; R41, R43
Méthanol 67-56-1	200-659-6	< 0,2 %	T - Toxique; R23/24/25, R39/23/24/25 F - Facilement inflammable; R11
Sebacate de bis(2,2,6,6-tetraméthyl-4-piperidyle) 52829-07-9	258-207-9	< 1 %	Xi - Irritant; R36 N - Dangereux pour l'environnement; R51/53

Pour connaître le texte entier correspondant aux codes des phrases-R, voir chapitre 16 'autres informations'. Les substances non classifiées peuvent avoir une valeur limite d'exposition sur le lieu de travail.

4. Premiers secours

Description des premiers secours:**Informations générales:**

En cas de malaise consulter un médecin.

Inhalation:

Air frais; en cas de persistance des maux, consulter un médecin.

Contact avec la peau:

Frotter les parties touchées à l'aide d'un tissu propre, puis laver à l'eau et au savon doux, soigner la peau.

Contact avec les yeux:

Rincer immédiatement à l'eau courante, consulter un médecin.

Ingestion:

Rincer l'intérieur de la bouche, boire 1 à 2 verres d'eau, ne pas faire vomir, consulter un médecin.

Principaux symptômes et effets, aigus et différés:

PEAU : Eruption cutanée, urticaire.

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires:

Voir section: Description des premiers secours

5. Mesures de lutte contre l'incendie**Moyens d'extinction:****Moyens d'extinction appropriés:**

Dioxyde de carbone, mousse, poudre, jet d'eau, eau pulvérisée.

Moyens d'extinction déconseillés pour des raisons de sécurité:

Jet d'eau grand débit

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:En cas d'incendie, de l'oxyde de carbone (CO), du dioxyde de carbone (CO₂) et de l'oxyde nitrique (NO_x) risquent d'être dégagés.**Conseils aux pompiers:**

Porter un équipement de sécurité.

Porter un appareil respiratoire indépendant de l'air ambiant.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:**

Eviter le contact avec la peau et les yeux.

Assurer une aération et une ventilation suffisantes.

Porter un équipement de protection individuel.

Précautions pour la protection de l'environnement:

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations/les eaux superficielles/ les eaux souterraines.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Balayer mécaniquement.

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Référence à d'autres sections

Voir le conseil au chapitre 8.

7. Manipulation et stockage**Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:**

Ventiler suffisamment les lieux de travail.

Eviter le contact avec la peau et les yeux.

Voir le conseil au chapitre 8.

Mesures d'hygiène:

Eviter le contact avec la peau et les yeux.

Pendant le travail ne pas manger, boire, fumer.

Se laver les mains avant chaque pause et après le travail.

Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:

Stocker à l'abri du gel.

Températures conseillées: entre + 5 °C et + 35 °C

Ne pas stocker avec des denrées alimentaires.

Utilisation(s) finale(s) particulière(s):

Colles de réaction

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Paramètres de contrôle:

Valable pour
France
Base
France INRS

Composant	ppm	mg/m3	Type	Catégorie	Remarques
MÉTHANOL 67-56-1			Désignation de peau	Résorption via la peau	ECTLV
ALCOOL MÉTHYLIQUE 67-56-1	200	260	Valeur Limite de Moyenne d'Exposition	Valeurs Limites Réglementaires Contraignantes (VRC)	FVL
ALCOOL MÉTHYLIQUE 67-56-1	1.000	1.300	Valeur Limite Court Terme	Valeurs Limites Réglementaires Contraignantes (VRC)	FVL
ALCOOL MÉTHYLIQUE 67-56-1			Désignation de peau	Résorption via la peau	FVL
MÉTHANOL 67-56-1	200	260	Moyenne pondérée dans le temps (TWA) :	Indicatif	ECTLV

Contrôles de l'exposition:

Protection respiratoire:

Masque de protection approprié en cas de ventilation insuffisante.
Au cours de l'utilisation en grosse quantité.

Protection des mains:

Les gants recommandés sont des gants en caoutchouc nitrile (épaisseur >0.1mm). Ils devront être utilisés pour chaque contact même court. Gants disponibles en magasins spécialisés: laboratoires, pharmacies...

Protection des yeux:

Lunettes de protection

Protection du corps:

vêtement de protection approprié

9. Propriétés physiques et chimiques

Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

Aspect	liquide hautement visqueux incolore, limpide
Odeur	inodore
pH	Il n'y a pas de données.
Point initial d'ébullition	Il n'y a pas de données.
Point d'éclair	74 °C (165.2 °F); pas de méthode
Température de décomposition	Il n'y a pas de données.
Pression de vapeur	Il n'y a pas de données.
Densité	1,10 g/cm3
()	
Densité	
Densité en vrac	Il n'y a pas de données.
Viscosité	100.000 - 150.000 mpa.s
(Brookfield; 23 °C (73.4 °F))	
Viscosité (cinématique)	Il n'y a pas de données.
Propriétés explosives	Il n'y a pas de données.
Solubilité qualitative	Il n'y a pas de données.
Température de solidification	Il n'y a pas de données.
Point de fusion	Il n'y a pas de données.
Inflammabilité	Il n'y a pas de données.
Température d'auto-inflammabilité	Il n'y a pas de données.

Limites d'explosivité	
inférieures	1,4 %(V)
supérieures	50,0 %(V)
Coefficient de partage: n-octanol/eau	Il n'y a pas de données.
Taux d'évaporation	Il n'y a pas de données.
Densité de vapeur	Il n'y a pas de données.
Propriétés comburantes	Il n'y a pas de données.

Autres informations:

Il n'y a pas de données.

10. Stabilité et réactivité

Réactivité:

Pas connues en cas d'utilisation conforme à la destination.

Stabilité chimique:

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

Possibilité de réactions dangereuses:

Voir section réactivité

Conditions à éviter:

Eviter l'humidité.

Matières incompatibles:

Aucune en cas d'utilisation conforme à la destination.

Produits de décomposition dangereux:

Aucun connu

11. Informations toxicologiques

Informations générales sur la toxicologie:

La classification de la préparation est basée sur la méthode conventionnelle décrite à l'article 6(1)(a) de la directive 1999/45/EC. Les informations pertinentes santé/écologie des substances listées dans la section 3 sont fournies dans les lignes qui suivent.

Les personnes allergiques aux amines ne doivent pas être mises en contact avec le produit.

Irritation de la peau:

Irritation cutanée primaire: légèrement irritant, pas d'obligation de marquage

Irritation des yeux:

Irritation des yeux primaire: légèrement irritant, pas d'obligation de marquage

Sensibilisation:

Sensibilisation possible par contact cutané.

Toxicité aiguë:

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Parcours d'application	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Méthanol 67-56-1	LD50 LC50	7.914 mg/kg 87,5 mg/l	oral inhalation	6 h	rat rat	

Corrosion cutanée/irritation cutanée:

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Méthanol 67-56-1	not irritating		rabbit	

Lésions oculaires graves/irritation oculaire:

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Temps d'expositi on	Espèces	Méthode
Méthanol 67-56-1	not irritating		rabbit	

Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Type de test	Espèces	Méthode
gamma- aminopropyltriméthoxysil ane 13822-56-5	not sensitising	Guinea pig maximisat ion test	guinea pig	OECD Guideline 406 (Skin Sensitisation)
Méthanol 67-56-1	not sensitising	Guinea pig maximisat ion test	guinea pig	

Toxicité à dose répétée

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Parcours d'applicatio n	Temps d'exposition/ fréquence des soins	Espèces	Méthode
Méthanol 67-56-1	NOAEL=6,63 mg/l	inhalation	4 weeks 6 h/d, 5 d/w	rat	

12. Informations écologiques

Informations générales:

La classification de la préparation est basée sur la méthode conventionnelle décrite à l'article 6(1)(a) de la directive 1999/45/EC. Les informations pertinentes santé/écologie des substances listées dans la section 3 sont fournies dans les lignes qui suivent.

Ne pas laisser s'écouler dans les eaux usées, dans la terre ni dans les eaux.

Toxicité:

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Nombres études toxicologi- ques	Temps d'expositio- n	Espèces	Méthode
gamma-aminopropyltriméthoxysilane 13822-56-5	LC50	1.264 mg/l	Fish		Pimephales promelas	OECD Guideline 203 (Fish, Acute Toxicity Test)
gamma-aminopropyltriméthoxysilane 13822-56-5	EC50	302 mg/l	Daphnia		Daphnia magna	OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)
Triméthoxyvinylsilane 2768-02-7	LC50	191 mg/l	Fish	96 h	Oncorhynchus mykiss	OECD Guideline 203 (Fish, Acute Toxicity Test)
Triméthoxyvinylsilane 2768-02-7	EC50	> 100 mg/l	Daphnia	48 h	Daphnia magna	OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)
Triméthoxyvinylsilane 2768-02-7	EC50	> 100 mg/l	Algae	72 h		OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
Méthanol 67-56-1	LC50	> 1.000 mg/l	Fish	48 h	Leuciscus idus	
Méthanol 67-56-1	EC50	> 10.000 mg/l	Daphnia	48 h	Daphnia magna	
Méthanol 67-56-1	EC50	28,44 g/l	Algae		Chlorella pyrenoidosa	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
Sebacate de bis(2,2,6,6-tetraméthyl-4-piperidyle) 52829-07-9	LC50	13 mg/l	Fish	96 h	Brachydanio rerio (new name: Danio rerio)	OECD Guideline 203 (Fish, Acute Toxicity Test)
Sebacate de bis(2,2,6,6-tetraméthyl-4-piperidyle) 52829-07-9	EC50	17 mg/l	Daphnia	24 h	Daphnia magna	OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)
Sebacate de bis(2,2,6,6-tetraméthyl-4-piperidyle) 52829-07-9	EC50	1,9 mg/l	Algae	72 h	Scenedesmus sp.	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)

Persistence et dégradabilité:

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Parcours d'application	Dégradabilité	Méthode
gamma-aminopropyltriméthoxysilane 13822-56-5		aerobic	67 %	OECD Guideline 301 A (new version) (Ready Biodegradability: DOC Die Away Test)
Méthanol 67-56-1	readily biodegradable	aerobic	82 - 92 %	EU Method C.4-E (Determination of the "Ready" Biodegradability Closed Bottle Test)
Sebacate de bis(2,2,6,6-tetraméthyl-4-piperidyle) 52829-07-9		aerobic	29 %	OECD Guideline 301 E (Ready biodegradability: Modified OECD Screening Test)

Potentiel de bioaccumulation: / Mobilité dans le sol:

Substances dangereuses No. CAS	LogKow	Facteur de bioconcentration (BCF)	Temps d'exposition	Espèces	Température	Méthode
N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthyl- nediamine 1760-24-3	-1,67					
Méthanol 67-56-1	-0,77					

13. Considérations relatives à l'élimination

Méthodes de traitement des déchets:

Evacuation du produit:

Éliminer les déchets et résidus conformément aux conditions fixées par les autorités locales

Evacuation d'emballage non nettoyé:

Seuls les emballages ne contenant plus de traces de produit desséché ou durci et dépourvus de vapeurs de solvant pourront être recyclés.

Code de déchet

08 04 09 adhésifs et agents d'étanchéité rejetés contenant des solvants organiques et autres substances dangereuses

14. Informations relatives au transport

Transport routier ADR:

Aucun danger

Transport ferroviaire RID:

Aucun danger

Navigation intérieure ADN:

Aucun danger

Transport maritime IMDG:

Aucun danger

Transport aérien IATA:

Aucun danger

15. Informations réglementaires

Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:

Teneur VOC 0,11 %
(VOCV 814.018 Ord. sur les COV)

Prescriptions/consignes nationales (France):

Informations générales: Classification et étiquetage selon les arrêtés fixant les modalités d'élaborations et de transmission des fiches de données de sécurité.
Liste non exhaustive de textes législatifs réglementaires et administratifs applicables au produit:

Préparations dangereuses: Préparations dangereuses:
Code du travail (article L 231-6 et 7, articles R 231-51 à 58-2), arrêté du 9 novembre 2004 (définissant les critères de classification et les conditions d'étiquetage et d'emballage des préparations dangereuses)

Protection des travailleurs:	<p>Travaux interdits: Code du Travail (articles R 234-9 et 10 (femmes), articles R 234-16, 20 et 21 (jeunes travailleurs de moins de 16 et/ou 18 ans), arrêté du 8 octobre 1990 modifié (arrêté fixant la liste des travaux pour lesquels il ne peut être fait appel aux salariés sous contrat de travail à durée déterminée ou aux salariés des entreprises de travail temporaire).</p> <p>Hygiène et sécurité du travail: Code du Travail (articles R 232-5 à 5-14, R 231-32 à 38, R 233-43, circulaires relatives au commentaire technique des dispositions concernant l'aération et l'assainissement des lieux de travail (19 juillet 1982, 14 mai 1985 et suivantes).</p> <p>Prescriptions nationales: Liste non exhaustive de textes législatifs réglementaires et administratifs applicables au produit.</p> <p>Maladies professionnelles: Code de la Sécurité Sociale (articles L 461-1 à 461-8). Tableaux des maladies professionnelles prévu à l'article R 461-3 publiés dans le fascicule INRS ED 486, en accord avec le Ministère de l'Emploi et de la Solidarité.</p> <p>Maladies à caractères professionnel: Indépendamment des tableaux des maladies professionnelles, signaler toute maladie ou tout symptôme susceptible de présenter un caractère professionnel. Décret 63-865 du 3/8/1963 et article 461-6 et D 461-1 du code de la sécurité sociale modifiée par la loi 1106 du 06/12/1976</p> <p>Hygiène et sécurité au travail: Code du travail : article R 232-5 à 5-14 (aération, assainissement), articles R 231-32 à 38 (formation à la sécurité), article R 233-43 (cuves, bassins, réservoirs). Valeurs admises pour les concentrations dans l'atmosphère des lieux de travail : INRS ED 984 et ND 2098 et Arrêté du 9 février 2006.</p>
N° tableau des maladies professionnelles:	84
Protection de l'environnement:	<p>Installations classées: 1432C Loi 76-663 modifiée (relative aux installations classées pour la protection de l'environnement), code de l'environnement article L 511-2 (nomenclature des installations classées).</p> <p>Rejets interdits: Eaux : loi 64 1245 du 16/12/64 modifiée ; huiles et lubrifiants : décret 77-254 du 8/3/77 ; détergents : décret 87-1055 modifié du 2</p> <p>Protection de l'environnement: Déchets : loi 75-633 modifiée (relative à l'élimination des déchets et à la récupération des matériaux), décret 92-377, décret 94-609 (relatif aux déchets d'emballages individuels), décret 2002-540 (relatif à la classification des déchets dangereux), décret 98-679 (relatif au transport par route, au négoce et au courtage des déchets).</p>

16. Autres informations

L'étiquetage du produit est indiqué dans le paragraphe 2. Le texte complet de toutes les abréviations indiquées par des codes dans la fiche de données de sécurité est :

R10 Inflammable.

R11 Facilement inflammable.

R20 Nocif par inhalation.

R23/24/25 Toxique par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.

R36 Irritant pour les yeux.

R36/38 Irritant pour les yeux et la peau.

R39/23/24/25 Toxique: danger d'effets irréversibles très graves par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.

R41 Risque de lésions oculaires graves.

R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

R51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H301 Toxique en cas d'ingestion.

H311 Toxique par contact cutané.

H331 Toxique par inhalation.

H370 Risque avéré d'effets graves pour les organes.

Informations complémentaires:

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et font référence au produit en l'état où il est livré. Le but est de décrire nos produits en terme de sécurité et non d'en garantir les propriétés.